

Image not found or type unknown



Une question sur l'ancienneté

Par **loulou78**, le **29/02/2008 à 14:32**

J'ai travaillé 2 ans dans une société, puis j'ai démissionné, et la, (1an après), je suis retourné travailler dans cette même société, à un autre poste. Est-ce que j'ai gardé mon ancienneté ou faut-il que je réattende 1 an ?

Merci !